

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, tenue le 03 octobre 2016 à 19H30 à laquelle étaient présents :

Le maire M. Pierre Fréchette, les conseillers (ères) Mme Colleen Griffin, Mlle Émilie La Salle, MM. Jean-Louis Corriveau, Réjean Meilleur, Richard LaSalle & Mario Tremblay

ORDRE DU JOUR

Prière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. MOT DU MAIRE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2016
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2016
6. RATIFICATION DES COMPTES (DÉPENSES & REVENUS) DE SEPTEMBRE 2016
7. INSPECTEUR MUNICIPAL
8. RÉOLUTION – SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES POUR PIERRE FRÉCHETTE
9. EMPLOI TEMPORAIRE – JOURNALIER - LP BÉRARD
10. TEST DE PRESSION – BORNES FONTAINES
11. POMPIERS VOLONTAIRES
 - A) PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SÉCURITÉ CIVILE (PRÉVOIR RÉUNION DES CONSEILLERS LE MERCREDI 12 OCTOBRE À 19H00)
 - B) FORMATION POMPIER 2017 – COURRIEL DE JULIEN GAGNON (A DISCUTER À LA RENCONTRE 12 OCTOBRE)
12. PRÉSENTATION DE SADC – MARIO GUAY – MISE À JOUR DE SERVICES OFFERTS
13. CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 236-2016 – MODIFIANT LE
230-2013 CODE DE DÉONTOLOGIE & ÉTHIQUE
(RICHARD)
15. SPHINX – RENCONTRE PRÉVUE AVEC LE CONSEIL 19
OCTOBRE À 19H00
16. RÉSOLUTION D'APPUI À LA MRC - SERVICE 9-1-1
(GROUPE CLR À MRC-DES-COLLINES)
17. LES COMPTES À PAYER LE 04 OCTOBRE 2016
18. CORRESPONDANCE
19. DEMANDE DES CONTRIBUABLES
20. DISCUSSION DES CONSEILLERS
21. VARIA
22. LEVÉE DE LA SÉANCE

162-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Réjean Meilleur

Et résolu unanimement que cette séance soit ouverte à
19H30. Le quorum est confirmé.

Adoptée

MOT DU MAIRE

Le maire, M. Pierre Fréchette salue l'assemblée et remercie d'être venu. Il confirme qu'il considère ce poste comme une belle opportunité de faire avancer les dossiers pour l'Île-du-Grand-Calumet. Il espère que les attentes des citoyens seront satisfaites durant son mandat. Avec l'aide des conseillers et conseillères, nous allons travailler ensemble avec respect, intégrité. Il en profite pour remercier le maire suppléant, M. Jean-Louis Corriveau ainsi que la directrice générale, Lisa Dagenais pour l'aide et le travail effectué. Il remercie Jean-Louis d'avoir maintenu la stabilité du conseil comme maire suppléant.

163-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Richard LaSalle

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel
que présenté avec varia ouvert.

Adoptée

164-2016 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 28 SEPTEMBRE 2016

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que les procès-verbaux soient acceptés avec la correction d'ajouter à la proposition numéro **149-2016** **Demande de permis de boisson pour le 01 octobre 2016**, *que les profits seront entièrement versés à la municipalité au nom de BGCP.*

Adoptée

165-2016 RATIFICATION DES DÉPENSES & REVENUS ET LES COMPTES À PAYER AU 04 OCTOBRE 2016.

Le maire donne le montant des comptes à payer qui s'élèvent à 115,384.36\$. Les comptes payés du mois précédent étaient de 60,849.76\$ et que notre avoir bancaire à ce jour est à 220 485,36\$. Il indique que les encaissements pour les mois d'août et septembre n'étaient pas encore comptabilisés dans notre système de comptabilité et qu'ils seront disponibles pour la séance du mois d'octobre ce qui ajustera notre avoir bancaire.

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement que la liste des comptes suivants soient acceptée pour paiement :

Bérard Raymond	324.57
Clinique auto Bryson	<u>114.97</u>
Cronier, Georges & Lorraine Charlebois	<u>40.60</u>
Dignard, Natasha Louise Corrin	<u>13.66</u>
École Secondaire Sieur-de-Coulonge	<u>100.00</u>
Entreprises Électriques	<u>204.14</u>
Évolu-Tic Outaouais,	2141.84
Fédération Québécoise Municipalités	<u>49.58</u>
Hayes Manufacturing	<u>148.97</u>
Hydro-Quebec	2328.82
Imprimerie Plus	442.61
Journal du Pontiac	<u>834.72</u>
Kensley, Kevin Charles	<u>57.08</u>
Les Industries Geno Inc.,	<u>192.26</u>
Les Jeux 1000 Pattes Inc.	<u>7 743.57</u>
M.R.C. Pontiac	40195.27
Matériaux J.L.S. BMR	<u>53.41</u>
Ministre des Finances	<u>31 894.00</u>
Peninsula Construction Ltd	<u>2 859.68</u>
Plomberie Palmer Plumbing	<u>973.96</u>
G&S Farm Equipment	<u>154.16</u>
Robert Yvon	<u>135.21</u>
RPGL Avocats	804.83
Signal Services Inc.	<u>248.35</u>
Skeggs, Doug & Luke Alison	<u>39.84</u>

Sortir du Bois	4 185.00
Stanton, Brian Co. Ltd.	2647.88
Ward, Douglas	39.90
WSP CANADA Inc.	1 667.14
Total outstanding:	<u>100 636.02</u>

Generated On: 03-10-2016

FACTURES A AJOUTER:

Banque Nationale	197.55
Centre de Tri	1 393.49
Corriveau, Chantal	367.50
LaSalle, Daniel	100.00
R. LaSalle & Fils	1 014.20
Mountainview	658.81
AE	538.89
Fed.	969.58
Pension - EE	229.68
Pension - ER	229.68
RRQ	4742.42
Ass. Maladie	2473.31
QPIP	781.38
CSST	1051.85
Taxe provinciale	4454.83
Grand Total	119,839.19

Je, Lisa Dagenais, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le compte général de la municipalité pour acquitter les présentes et émet les certificats de crédits nécessaires.

Adoptée

INSPECTEUR MUNICIPAL

Le maire lit le rapport de l'inspecteur qui confirme ses activités au mois d'août & septembre :

- 8 nouveaux permis ont été émis;
- 29 Visites de travaux en cours;
- 1 permis envoyé à la MRC (fermé);
- 12 rencontres d'informations;
- Formation : Zonage agricole et émission de permis
- Dérogation mineure;
- Dossier borne sèche – CPTAQ.

166-2016 SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES POUR PIERRE FRÉCHETTE

Proposé par Colleen Griffin
Et résolu unanimement que Pierre Fréchette et Lisa Dagenais soient désignés en tant que signataires des effets bancaires au nom de la Municipalité.

Adoptée

167-2016 EMPLOI TEMPORAIRE

Proposé par Jean-Louis Corriveau
Et résolu unanimement que l'emploi temporaire de M. Léo-Paul Bérard prendra fin le 15 octobre prochain.

TESTS DE PRESSION

Ces tests annuels sont une nécessité. Il serait souhaitable que ces tests soient faits d'ici le mois prochain avant la saison hivernale. Les personnes contactées accréditées pour faire ces tests sont Kevin Kluge (Campbell's Bay) et Lee Laframboise (Shawville-Clarendon).

Le conseiller Mario Tremblay demande : Est-ce que notre système est fonctionnel?

Le maire suggère d'obtenir des ingénieurs, une confirmation que le réseau est fonctionnel suite aux travaux effectués avant de procéder à l'embauche d'une personne accréditée pour faire les tests.

POMPIERS VOLONTAIRES

- A) Plan de mise en œuvre – sera discuté à la prochaine séance de travail qui aura lieu le 12 octobre.
- B) Formation Pompier 2017 – Nous enverrons une lettre d'appui et que le sujet sera abordé à la session de travail du 12 octobre.

PRÉSENTATION DE SADC

M. Mario Guay de SADC rencontre les conseillers et les citoyens des municipalités du Comté de Pontiac pour présenter et faire un suivi des services offerts par SADC. Des dépliants seront bientôt disponibles au bureau municipal.

168-2016 CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le maire clame des précisions sur le contenu du contrat proposé de la directrice générale.

Proposé par Richard LaSalle
Et résolu unanimement que le contrat de travail de la directrice générale soit accepté et entre en vigueur en date de ce jour.

**169-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 236-2016
ABROGEANT ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 230-2013 DU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

ATTENDU QUE Le gouvernement du Québec, a adopté le 10 juin 2010 le projet de loi 109 sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, présenté par monsieur Laurent Lessard, ministres des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, laquelle loi a été déposée le 30 novembre 2010 et sanctionnée le 2 décembre 2010;

ATTENDU QUE La loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipales crée en outre une obligation aux municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus, lequel sera révisé après chaque élection générale;

ATTENDU QUE Ladite loi prévoit que les règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doivent concerner, notamment, les conflits d'intérêts, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation de ressources municipales ainsi que l'après mandat;

ATTENDU QUE Ce conseil juge nécessaire et d'intérêt public de se conformer aux demandes du Ministre des affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE La loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique a été sanctionnée le 10 juin dernier.

ATTENDU QU' Une nouvelle obligation par cette Loi en vertu des articles 101 et 102 impose les municipalités à modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'inclure l'interdiction visée à l'article 7 de ladite Loi.

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné à une séance régulière du Conseil Municipal lors de son assemblée le 12 septembre 2016 afin d'abroger et modifier le règlement 230-2013;

ATTENDU QUE Conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public sera publié le 13 septembre 2016 sur le WEB de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet;

À ces causes il est convenu ce qui suit :

Proposé par Richard LaSalle

Et résolu unanimement que le présent règlement portant le numéro 236-2016 abrogeant et modifiant le règlement 230-2013 « Code d'éthique et de déontologie en matières municipales de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet », soit adopté, séance tenant, et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
L'ÎLE-DU-GRAND-CALUMET**

7.0 DEVOIR DE DISCRÉTION

- 7.1** Le code d'éthique et de déontologie doit interdire à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

16.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

- 16.1** Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

Avis de motion donné le 12 septembre 2016

Adopté le 03 octobre 2016

Publié le 05 octobre 2016

Pierre Fréchette
Maire

Lisa Dagenais
Directrice générale

SPHINX

Pour faire suite à des recherches et prospections exécutées par Sphinx Resources Ltd. en juin dernier, il y aura une rencontre avec le conseil pour obtenir une mise à jour de leurs travaux le 19 octobre à 19h00.

170-2016 APPUI À LA MRC – SERVICE 9-1-1

Proposé par Mario Tremblay

Et résolu unanimement qu'une lettre d'appui sera envoyée à la MRC pour le transfert des services 9-1-1 du Groupe CLR à la MRC-des-Collines-de-l'Outaouais.

CORRESPONDANCE

Une copie de la correspondance a été distribuée à tous les membres du conseil.

Le maire s'assure qu'il y aura des suivis faits par les conseillers en ce qui concerne leurs champs de responsabilité.

DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Luc Forget

- Date butoir du contrat de la directrice générale?
Le maire confirme qu'une date butoir n'est pas nécessaire car nous avons une description de tâches.
- Zone 18 – Roulottes? Le conseil aura une réponse pour la prochaine séance du conseil.

Jude LaSalle

- Est-ce qu'il y aura de l'entretien fait sur le Chemin Rocher-Fendu?
Jean-Louis explique que l'an dernier il y a eu 2 à 3 camions de gravier, ainsi que des travaux exécutés par la niveleuse. Le sujet sera reporté à la prochaine séance de travail.
- Bout du Rocher-Fendu, à qui appartient les Îles Lafontaine?
- Les Îles Lafontaine sont désignées comme lieu protégé. Elles sont la propriété de la municipalité mais la MRC y détient un pouvoir de gestion du développement.

Mme Griffith

- L'arbre aux Côtes-Jaunes qui est endommagé et représente un danger. L'embauche d'un professionnel en abattage est nécessaire à cause de l'emplacement. Les travaux seront effectués sous peu.

Irène Nadeau

- Suite aux rencontres de la MRC, confirme que les Îles Lafontaine appartiennent au Ministère des Ressources Naturelles et la personne contacte à la MRC est Régent Dugas.
- Tel que mentionné à la rencontre du mois passé, concernant les arrérages de taxes; les frais de l'avocat seraient un % des montants à recevoir?

Le maire explique le travail à faire concernant ce dossier que la municipalité mènera à bon port.

- Mme Nadeau remercie le maire pour sa première séance et fait le commentaire qu'elle n'a jamais entendu d'un contrat de retraite.

Renée Lance

- Félicite Mario Tremblay pour ses 25 ans de service en tant que pompier volontaire.

DISCUSSION DES CONSEILLERS

Mario Tremblay

- Aucun sujet à apporter

Réjean Meilleur

- La remorque municipale exige une vérification annuelle. Il y a des fournisseurs disponibles à Gatineau et Cobden;
- S'assurer de faire un suivi concernant le contrat de déneigement pour ajouter 1.4 km sur le Chemin de la Baie. Envoyer une lettre à Brian Stanton et cette section de route devrait être remesurée;
- Avons-nous reçu un suivi de Julien Gagnon pour la borne sèche sur le Chemin des Outaouais? Est-ce que le camion aurait de la difficulté à accéder à la location de la borne?
- Camion de service : Jacques Bélair a reçu les pièces et les réparations sont en marche;
- Chemin de la Montagne chez Gérald Corriveau, il faudrait vérifier l'arpentage ainsi que le plan de zonage pour l'élargissement de ce chemin.
- L'inspecteur municipal devrait faire une vérification auprès des municipalités avoisinantes concernant les règlements pour le camping / roulottes;
- Le travail des accotements est fait pour le moment (saison 2016);
- Le Chemin de la Montagne, « le popcorn » qui couvre la chaussée est dans le processus de se faire enlever.

Richard LaSalle

- Centre des Loisirs – changer la poignée de la porte (trop de clés en circulation). Émilie va vérifier avec Serrure Outaouais pour les coûts d'avoir une serrure comme celle de la salle municipale.
- Est-ce que l'inspecteur a envoyé une lettre pour faire nettoyer le terrain aux Côtes-Jaunes?
- Section du Chemin de la Baie fait par les Entreprises Brian Stanton, il faudrait plus de gravier avant que la municipalité puisse en prendre possession.

Émilie LaSalle

- Structures du parc, communiquer avec Raymond pour l'entreposage jusqu'à l'an prochain dans les ateliers municipaux;
- Commander des bouées durables pour l'an prochain;
- Enlever le quai au Côtés-Jaunes.

Le maire mentionne qu'il serait intéressant d'avoir un quai l'an prochain en face du Café de l'Île.

Jean-Louis Corriveau

- Coordonner une rencontre avec WSP concernant les travaux à venir pour l'aqueduc.

Colleen Griffin

- Faire le déboisement autour des panneaux routiers sur les Chemins des Outaouais et de la Mine. Il y a aussi des panneaux brisés sur le Chemin de la Montagne;
- Panneau de kilométrage sur la Montée Monseigneur Martel n'est pas visible;
- Une photo du maire devrait être affichée sur le site web.

VARIA

Louise Grenier

- Le Comité des Loisirs auront leur 35^{ième} Noël des Enfants en soirée cette année le 4 décembre prochain au Centre des Loisirs;
- La soirée d'Halloween aura lieu le jeudi 28 octobre au Centre des Loisirs.

171-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Colleen Griffin

Et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21h35.

Adoptée

Pierre Fréchette, maire

Lisa Dagenais, dg